

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 7-11 novembre 2005**

## **RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

**Point 5 de l'ordre du  
jour**

*Pour examen*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2005/5-C/1**  
16 septembre 2005  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES**



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice exécutive adjointe, AD:	Mme Susana Malcorra	tél.: 066513-2007
Directrice financière, OEDB:	Mme Gina Casar	tél.: 066513-2885
Directeur adjoint, ADF:	M. E. Whiting	tél.: 066513-2701

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme Cynthia Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2645).



## RÉSUMÉ

Le présent document examine les normes applicables aux rapports financiers du PAM du point de vue de l'importance croissante accordée, dans les secteurs tant public que privé, à l'information financière conforme à des normes comptables internationales indépendantes. Il tient compte du rapport du Commissaire aux comptes sur ce sujet et des délibérations tenues par le Conseil à sa première session ordinaire de 2005.

Ce document décrit les deux principales catégories de normes comptables internationales utilisées et les mesures prises par le PAM et le système des Nations Unies pour améliorer à court terme les normes applicables à leur comptabilité et à leurs rapports financiers. Il fournit également des informations sur les progrès réalisés en ce qui concerne le passage à un ensemble de normes internationalement reconnues.

Les principales modifications du Statut et des règlements, des rubriques comptables et des rapports financiers que nécessitera le passage aux normes comptables internationales du PAM y sont présentées, accompagnées d'un calendrier proposé pour cette transition, de façon à ce que le PAM applique les normes comptables internationales d'ici à 2008.

## PROJET DE DÉCISION\*

Le Conseil:

- a) prend note des renseignements contenus dans le document et des modifications proposées des principes et rapports comptables telles qu'indiquées au paragraphe 19 du document;
- b) entérine le passage proposé aux normes comptables internationales;
- c) demande au Secrétariat de rendre compte au Conseil en 2006 en présentant:
  - i) un rapport de situation sur les progrès réalisés en ce qui concerne le passage aux normes comptables internationales, y compris des estimations des coûts et des propositions de financement;
  - ii) les modifications proposées du Statut, du Règlement général et du Règlement financier;
  - iii) une recommandation relative aux normes extérieures les plus adaptées pour le PAM.

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



## INTRODUCTION

1. Les états financiers du PAM pour l'exercice biennal sont préparés en conformité des normes comptables du système des Nations Unies, comme le prescrit l'article 13.1 de son Règlement financier. Les normes comptables du système des Nations Unies ont été élaborées et modifiées au fil des ans et reposent sur i) des principes comptables généralement reconnus (PCGR), ii) les normes extérieures, dont les normes comptables internationales/normes d'information financière internationales (IAS/IFRS) et les normes comptables internationales pour le secteur public ainsi que iii) les pratiques comptables spécifiques aux organisations des Nations Unies. Les normes comptables du système des Nations Unies sont revues tous les ans par un groupe de travail des Nations Unies, et modifiées de temps à autre. Il est néanmoins de plus en plus demandé dans le monde entier aux entités publiques et privées d'utiliser pour établir leurs rapports financiers des normes comptables internationales communes et généralement reconnues. Sous leur forme actuelle, les normes comptables du système des Nations Unies ne permettent pas d'établir des rapports financiers conformes aux normes internationales ou aux PCGR.
2. Le Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du Programme alimentaire mondial (WFP/EB.1/2005/5-E) a été présenté au Conseil au cours de la première session ordinaire de 2005; le Commissaire aux comptes y recommandait que le PAM envisage d'adopter les normes comptables internationales. Lors de ses délibérations à ce sujet, le Conseil a demandé au Secrétariat de commencer à planifier l'adoption des normes comptables internationales et de présenter au Conseil un rapport portant sur les divers problèmes posés par l'adoption de nouvelles normes, sur ses répercussions financières et son impact. Le présent document contient i) un rapport de situation sur le passage du PAM aux normes comptables internationales, ii) un calendrier préliminaire pour l'application de l'ensemble des normes comptables internationales et iii) un certain nombre de propositions de modification des principes applicables à la comptabilité et à l'établissement des rapports financiers qui amélioreront les normes appliquées par le PAM en matière de comptabilité et de rapports financiers durant la période de transition.
3. Avant d'aborder les mesures prises et proposées par le Secrétariat, la section ci-après du document décrit les normes comptables internationales, ainsi que leur importance et leur pertinence pour le PAM.

## NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES

4. Les normes comptables internationales sont les principes comptables acceptés dans monde entier. Elles permettent d'harmoniser les règles, les normes et les procédures comptables appliquées par une organisation pour présenter ses états financiers. Elles permettent aussi d'appliquer les mêmes règles pour l'information financière fournie dans les rapports financiers statutaires. La crédibilité des normes comptables internationales est ainsi garantie par leur grande qualité, la reconnaissance internationale et la rigueur du processus d'élaboration et d'interprétation de ces normes. Leur comparabilité, l'harmonisation et la constante amélioration des rapports financiers en sont donc les caractéristiques fondamentales.
5. Ces dernières années, des progrès considérables ont été faits pour élaborer des normes comptables internationales, le processus ayant abouti à deux séries de normes internationalement reconnues: les IAS/IFRS, promulguées par le Conseil international des



normes comptables; et les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), promulguées par la Fédération internationale des experts-comptables. Les normes IPSAS s'adressent au secteur public et aux entités sans but lucratif; elles s'inspirent des IAS/IFRS et sont similaires à ces dernières, bien que les plus récentes normes IPSAS aient été publiées après les normes IAS/IFRS.

6. De nombreux pays et organisations abandonnent progressivement leurs PCGR pour adopter les normes IAS/IFRS ou IPSAS. Par exemple, à partir de 2005, il est obligatoire pour toutes les sociétés européennes cotées en bourse de s'en remettre aux normes IAS/IFRS pour établir leurs rapports financiers. Certaines grandes organisations internationales et autres, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et l'Union européenne, ont adopté les normes IPSAS pour établir leurs rapports financiers. Des efforts sont également mis en œuvre actuellement pour faire converger les normes internationales avec d'autres normes, telles que les PCGR des États-Unis.
7. Pour que les rapports établis par leurs commissaires aux comptes soient conformes aux normes IAS/IFRS ou IPSAS, les organisations qui adoptent ces normes doivent s'engager à les respecter toutes. Dans la mesure où ces normes ne peuvent être appliquées de façon sélective, les organisations doivent bénéficier d'une période de transition avant de pouvoir adopter les normes comptables internationales.
8. Les états financiers préparés en conformité des normes comptables internationales permettent d'améliorer la gouvernance, la supervision et les décisions prises par la direction. L'application de ces normes permet aussi une gestion plus avisée des ressources, de meilleures prestations opérationnelles et de meilleurs résultats.
9. Les secteurs public et privé adoptant de façon de plus en plus générale les normes comptables internationales, les donateurs du PAM, qu'ils soient publics ou privés, s'attendent à ce que les rapports financiers du Programme soient également, en temps voulu, établis conformément à ces normes.
10. En attendant le résultat des discussions engagées avec les autres organisations du système des Nations unies et d'autres organisations extérieures qui ont déjà adopté les normes comptables internationales, le PAM devrait différer sa décision définitive sur la série de normes la plus adaptée (IAS/IFRS ou IPSAS). Cela ne devrait néanmoins pas l'empêcher d'entamer le passage aux normes comptables internationales du fait que les principaux changements qu'il devra mettre en œuvre seront les mêmes qu'il adopte les normes IAS/IFRS ou les normes IPSAS.

### **Mesures prises par le système des Nations Unies**

11. Compte tenu de la nécessité reconnue par tous de se pencher sur la question de savoir si les normes comptables communes des Nations unies restent pertinentes, le Comité de gestion de haut niveau a approuvé le projet d'élaboration de normes comptables, dont le but est d'évaluer si le système des Nations Unies devrait s'aligner sur les normes IPSAS, d'autres normes extérieures, les pratiques acceptées ou une combinaison de ces diverses options.
12. Le premier rapport de situation publié sur ce projet a été examiné par le Réseau finances et budget à sa réunion de juillet 2005, tenue à New York. Il est reconnu dans ce rapport que certaines organisations des Nations Unies devraient apporter des changements radicaux à leurs règles, règlements et principes généraux avant de pouvoir adopter les normes comptables internationales. Il est prévu dans le rapport que les normes internationales reconnues seront adoptées à l'avenir comme base des normes comptables communes des



Nations Unies; les organisations qui seront les premières à les adopter seront celles qui peuvent passer à moyen terme à une comptabilité d'exercice.

13. Comme l'a demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport au Conseil (WFP/EB.A/2005/6-F), le PAM continuera de travailler en collaboration étroite avec les autres organisations des Nations Unies durant la période de passage aux normes comptables internationales. Le PAM devrait jouer un rôle de chef de file en étant l'un des premiers à adopter les normes comptables internationales dans le cadre global du système des Nations Unies. Il reconnaît qu'il importe d'améliorer sans plus attendre ses méthodes d'information financière, et va en conséquence s'en tenir à cet égard au calendrier prévu dans le présent document (voir le paragraphe 25).

## Mesures prises par le PAM

14. Dans son rapport au Conseil sur les normes comptables applicables aux rapports financiers du PAM, le Commissaire aux comptes indiquait que le PAM fournit actuellement la série complète des états financiers que les normes comptables internationales prescrivent de présenter. Ces dernières années, le PAM a passé en revue ses politiques financières et introduit des changements qui ont permis d'améliorer la qualité de l'information financière fournie. Citons pour exemple la politique relative au passage de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice pour les recettes, ainsi que la prise en compte des prestations médicales après cessation de service en faveur du personnel du PAM.
15. À la suite de la présentation au Conseil du rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du PAM, le Directeur exécutif a créé un comité de pilotage et un groupe de travail pour assurer la gestion du passage à des normes comptables internationalement reconnues.
16. Le comité de pilotage et le groupe de travail ont procédé à un examen préliminaire des articles du Statut et des règlements du PAM qui risquent de devoir être remaniés avant que le PAM ne puisse adopter les normes comptables internationales. On trouvera à l'annexe II un résumé des règles et règlements du PAM portant sur les méthodes et normes comptables.
17. En 2005, le PAM a consulté d'autres organisations des Nations Unies et autres ainsi que des experts spécialisés dans les normes comptables pour garantir que tous les aspects du passage aux normes comptables internationales sont bien pris en compte.
18. Le Secrétariat a tenu le Commissaire aux comptes et le Comité d'audit du PAM informés des progrès réalisés. Le Comité d'audit a encouragé le Secrétariat à aller de l'avant et à passer aux normes comptables internationales.
19. À la suite du travail fait en 2004 et 2005, le Secrétariat a décidé que des améliorations immédiates pouvaient être apportées aux méthodes comptables durant la période de transition. Les principaux changements suivants sont envisagés:
  - i) à compter de 2006, des états financiers annuels seront préparés, vérifiés par le Commissaire aux comptes et présentés au Conseil, ce qui améliorera nettement la gouvernance et les processus de gestion du PAM;
  - ii) à compter de 2006, la politique de comptabilisation des dépenses sur la base du fait générateur sera modifiée pour que les dépenses soient comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les biens et les services sont livrés conformément aux obligations contractuelles. Les obligations contractuelles aux termes desquelles des



biens et des services ne sont pas encore livrés seront comptabilisées en tant qu'engagements;

iii) dans les états financiers pour 2004 et 2005, les placements seront comptabilisés à la valeur de marché.

20. Il s'agit là d'une nette amélioration des normes comptables appliquées par le PAM, conforme aux normes comptables internationales.

### **Passage aux normes comptables internationales**

21. L'annexe I ci-après résume les principales modifications à apporter aux méthodes comptables et aux rapports financiers du PAM et les répercussions de l'adoption des normes comptables internationales.

22. Certains des principes et procédures comptables et des rapports financiers seront relativement simples à modifier pour assurer le respect de certaines des normes IAS/IFRS ou des normes IPSAS standard; mais pour d'autres, il faudra plus de temps. Avant que le PAM ne puisse mettre en œuvre intégralement la comptabilité d'exercice et les autres normes, un travail considérable devra être fait dans les domaines suivants pour en assurer la conformité:

- capitalisation et amortissement des biens immeubles et du matériel;
- évaluation des stocks de produits détenus par le PAM;
- totale comptabilisation de tous les avantages consentis au personnel au siège et sur le terrain;
- comptabilisation des recettes, y compris en nature;
- réajustement des rapports des périodes antérieures au moment de l'introduction des normes.

23. La mise en œuvre des nouveaux principes, procédures et rapports nécessitera de nouvelles ressources, en particulier des ressources humaines ayant des compétences en matière de mise au point, de mise à l'essai et de lancement de politiques et procédures organisationnelles. Le PAM présente l'avantage de disposer d'un système d'information intégré —Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS)— qui a été mis au point pour permettre de fournir des informations financières conformes aux normes comptables internationales. Il serait optimal de faire coïncider la mise à niveau de WINGS avec la planification des nouvelles méthodes de comptabilité et d'information financière. Le Secrétariat n'envisage pas qu'il sera nécessaire d'utiliser d'autres systèmes que ceux déjà en place au PAM ou dont l'introduction est déjà prévue dans le cadre de la mise à niveau de WINGS.

### **Calendrier pour la transition vers l'application de normes comptables internationales**

24. Le passage aux normes comptables internationales appelle un examen approfondi des processus de planification et d'organisation, ainsi que la préparation d'instructions relatives à la mise en œuvre de ces principes et procédures. L'adoption des normes comptables internationales au PAM devrait entraîner une nette amélioration de la gouvernance et de la gestion, mais les nouvelles normes ne devraient pas être introduites tant que les principes et procédures adaptés n'ont pas été élaborés et mis à l'essai. Le PAM devrait donc envisager une période de trois ans avant d'adopter les normes



comptables internationales. Il aurait ainsi le temps de mettre en oeuvre les changements de principes et de procédures sans perturber ses activités.

25. On trouvera ci-après un calendrier provisoire pour le passage aux normes comptables internationales.

## 2005

- Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil sur les normes appliquées par le PAM pour établir ses rapports financiers
- Création du comité de pilotage et du groupe de travail
- Consultation des organisations du système des Nations Unies et d'autres entités
- Réunion d'information
- Rapport de situation au Conseil

## 2006

- Mise en oeuvre des nouvelles méthodes comptables, telles que décrites au paragraphe 19
- Discussion avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres
- Étude approfondie des répercussions de l'application des normes internationales au PAM
- Préparation d'un plan détaillé pour la mise en oeuvre et évaluation des coûts
- Début de l'élaboration des principes comptables, des modifications des procédures et des directives, principalement en ce qui concerne la capitalisation, l'amortissement, les stocks et les avantages consentis au personnel
- Propositions au Conseil sur le choix des normes extérieures applicables et sur les modifications du Statut et des règlements
- Rapport de situation au Conseil

## 2007

- Fin de l'élaboration, mise à l'essai et évaluation des nouvelles procédures, méthodes, manuels et autres instructions requises
- Formation du personnel et mise en route
- Essai général des nouveaux états financiers et des notes pour vérifier qu'ils respectent bien les normes prescrites
- Présentation des modifications du Statut et du Règlement général du PAM au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et au Conseil économique et social.
- Rapport final au Conseil

## 2008

- Adoption des nouvelles normes à compter de janvier 2008





26. Les estimations détaillées du coût du passage aux normes comptables internationales ne sont pas encore prêtes. D'après les études préliminaires, le PAM aura besoin d'experts compétents dans les domaines ci-après: i) passage aux normes comptables internationales; ii) modification des flux opérationnels de l'Organisation; iii) gestion des actifs; et iv) préparation des principes, procédures et manuels d'instructions. Il faudra en outre trouver les financements requis pour les voyages et la formation nécessaires pour la mise en œuvre des nouveaux principes et procédures.

---

## RECOMMANDATIONS

27. Le Directeur exécutif recommande que le Conseil:
- prenne note des renseignements contenus dans le document et des modifications proposées des politiques et rapports comptables telles qu'indiquées au paragraphe 19 du document;
  - entérine le passage proposé aux normes comptables internationales;
  - demande au Secrétariat de rendre compte au Conseil en 2006 en présentant:
    - i) un rapport de situation sur les progrès réalisés en ce qui concerne le passage aux normes comptables internationales, y compris des estimations des coûts et des propositions de financement;
    - ii) les modifications proposées du Statut, du Règlement général et du Règlement financier du PAM;
    - iii) une recommandation relative aux normes extérieures les plus adaptées pour le PAM.



## ANNEXE I — PASSAGE À DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALEMENT RECONNUES

### Répercussions sur les rapports financiers du PAM

IAS/IFRS	IPSAS	Changement requis au PAM	Répercussions
<p><b>IAS 1 – Présentation des états financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comptabilité annuelle</li> <li>➤ État de l'évolution des fonds propres</li> <li>➤ Présentation des stocks et immobilisations dans le bilan</li> </ul>	<p><b>IPSAS 1 – Présentation des états financiers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports financiers annuels et non plus biennaux</li> <li>➤ État distinct sur l'évolution des fonds et réserves</li> <li>➤ Capitalisation des stocks et des immobilisations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports annuels et vérification annuelle des comptes requis (modifications du Statut et du Règlement financier du PAM requises)</li> <li>➤ Aucune en ce qui concerne l'état des fonds et des réserves</li> <li>➤ Voir IAS 2 et 16</li> </ul>
<p><b>IAS 2 – Stocks</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prise en compte des stocks dans le bilan</li> </ul>	<p><b>IPSAS 12 – Stocks</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capitalisation des stocks destinés à la consommation</li> <li>➤ Évaluation des produits non livrés aux bénéficiaires à la date de publication du rapport financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion améliorée des stocks de produits</li> <li>➤ Nécessité d'évaluer les stocks de produits entreposés sur les divers sites dans le monde entier, les divers approvisionnements et les stocks devant être consommés ou revendus</li> <li>➤ Un des domaines dans lequel des changements importants sont nécessaires</li> <li>➤ Examen du Règlement général</li> </ul>
<p><b>IAS 7 – Tableaux des flux de trésorerie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Classement des flux en fonction des catégories: opérationnelles, placements ou financières</li> <li>➤ Devises converties à des taux approchant les taux réels</li> </ul>	<p><b>IPSAS 2 – Tableaux des flux de trésorerie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pas de changement</li> <li>➤ Examen de l'utilisation des taux de change des Nations Unies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune</li> <li>➤ Les taux des Nations Unies sont fixés à l'avance et restent inférieurs à ceux du marché avec des variations possibles pour s'approcher des taux effectifs</li> </ul>



## ANNEXE I — PASSAGE À DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALEMENT RECONNUES

### Répercussions sur les rapports financiers du PAM

IAS/IFRS	IPSAS	Changement requis au PAM	Répercussions
<b>IAS 8 – Principes comptables, changements de méthodes comptables et erreurs</b>  ➤ Critères et conseils pour les réajustements par rapport à l'exercice précédent	<b>IPSAS 3 – Résultat net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables</b>	➤ Quantification de l'impact sur l'exercice antérieur des changements des principes comptables	➤ La conversion aux normes IAS ou aux normes IPSAS nécessiterait des études approfondies des effets du changement ➤ L'information financière de l'exercice antérieur devra être revue ➤ Répercussions significatives
<b>IAS 10 – Événements postérieurs à la date de clôture</b>	<b>IPSAS 14 – Événements postérieurs à la date de clôture</b>	➤ Aucun changement	➤ Aucune
<b>IAS 11 – Contrats de construction</b>  ➤ Traitement des coûts de construction des bâtiments	<b>IPSAS 11 – Contrats de construction</b>	➤ Revoir les dispositions en vigueur au siège et sur le terrain	➤ Peu de répercussions mais il faut disposer de procédures de constatation et de comptabilisation
<b>IAS 12 – Impôts sur le résultat</b>		➤ Sans objet	➤ Aucune
<b>IAS 14 – Information sectorielle</b>  ➤ Comptabilisation par types de produits et de services et par zone d'activité géographique	<b>IPSAS 18 – Information sectorielle</b>	➤ Les catégories d'activité du PAM peuvent être considérées comme des activités sectorielles	➤ Les activités sectorielles doivent être définies avec précision et tous les coûts devraient être comptabilisés en conséquence, y compris: <ul style="list-style-type: none"> <li>– les stocks et immobilisations par catégorie d'activité</li> <li>– les coûts de TTEM, les autres COD et les CAD par catégorie d'activité</li> </ul> ➤ Pas de répercussion significative



## ANNEXE I — PASSAGE À DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALEMENT RECONNUES

### Répercussions sur les rapports financiers du PAM

IAS/IFRS	IPSAS	Changement requis au PAM	Répercussions
<p><b>IAS 16 – Immobilisations corporelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comptabilisation des actifs immobilisés et estimation de leur durée de vie</li> </ul>	<p><b>IPSAS 17 – Immobilisations corporelles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capitalisation et amortissement des immobilisations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion améliorée des actifs</li> <li>➤ Il faut tenir des registres des actifs immobilisés, estimer leur durée de vie et établir des tableaux d'amortissement</li> <li>➤ Les données de base requises doivent être disponibles</li> <li>➤ Un des domaines dans lesquels de changements importants sont nécessaires</li> <li>➤ Les normes IPSAS prévoient un différé d'amortissement de 5 ans</li> </ul>
<p><b>IAS 17 – Contrats de location</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prise en compte des contrats de location simple et de location-financement pour les preneurs et les bailleurs</li> </ul>	<p><b>IPSAS 13 – Contrats de location</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comptabilisation des contrats de location</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il faut comptabiliser les contrats de location des bureaux, y compris du siège</li> </ul>
<p><b>IAS 18 – Recettes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prise en compte des recettes à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir</li> <li>➤ Produit des services rendus au stade d'avancement à la date de clôture</li> </ul>	<p><b>IPSAS 9 – Recette des opérations de change</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluation des contributions et services en nature à leur juste valeur</li> <li>➤ Choix du moment de la prise en compte de ces recettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il faut définir avec précision ce que l'on entend par évaluation des contributions et services en nature (modifications du Règlement général du PAM)</li> <li>➤ Traitement uniforme de tous les recettes, y compris des fonds fiduciaires</li> <li>➤ Examen des principes en vigueur de comptabilité de caisse</li> <li>➤ Impact modéré</li> </ul>



## ANNEXE I — PASSAGE À DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALEMENT RECONNUES

### Répercussions sur les rapports financiers du PAM

IAS/IFRS	IPSAS	Changement requis au PAM	Répercussions
<b>IAS 19 – Avantages du personnel</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Y compris prestations pour congés, cessation de service et autres</li> <li>➤ Y compris les prestations sur le terrain</li> <li>➤ Calcul et comptabilisation des prestations dues après la cessation de service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Calcul précis de toutes les prestations futures en faveur du personnel</li> <li>➤ Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies</li> <li>➤ Un des domaines dans lesquels de changements importants sont nécessaires</li> </ul>
<b>IAS 20 – Subventions publiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En préparation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Non déterminé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Non significatives</li> </ul>
<b>IAS 21 – Effets de la variation des cours de change</b>	<b>IPSAS 4 – Effets de la variation des cours de change</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le PAM utilise les taux de change des Nations Unies, ce qui est conforme à la norme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Non significatives</li> </ul>
<b>IAS 23 – Coûts d'emprunt</b>	<b>IPSAS 5 – Coûts d'emprunt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucun changement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune</li> </ul>
<b>IAS 24 – Information relative aux parties liées</b>	<b>IPSAS 20 – Information relative aux parties liées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Processus d'examen à mettre sur pied</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A une certaine importance</li> </ul>
<b>IAS 26 – Régimes de retraite</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comptabilisation des obligations au titre des pensions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prise en compte d'une partie des variations actuarielles des pensions des Nations Unies</li> </ul>



## ANNEXE I — PASSAGE À DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALEMENT RECONNUES

### Répercussions sur les rapports financiers du PAM

IAS/IFRS	IPSAS	Changement requis au PAM	Répercussions
<b>IAS 27 – États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans des filiales</b>	<b>IPSAS 6 – États financiers consolidés et comptabilité des entités contrôlées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Examen des comptes spéciaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assez importantes</li> </ul>
<b>IAS 28 – Comptabilisation des participations dans les entreprises associées</b>	<b>IPSAS 7 – Comptabilisation des participations dans des entreprises associées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune</li> </ul>
<b>IAS 29 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes</b>	<b>IPSAS 10 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Examen des avoirs et des engagements dans les pays à risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Limitées</li> </ul>
<b>IAS 30 – Banques et institutions financiers assimilées</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune</li> </ul>
<b>IAS 31 – Information financière relative aux participations dans des co-entreprises</b>	<b>IPSAS 8 – Information financière relative aux participations dans des co-entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune</li> </ul>
<b>IAS 32 – Instruments financiers: informations à fournir et présentation</b>	<b>IPSAS 15 – Instruments financiers: informations à fournir et présentation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Examen des placements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluation à la valeur de marché</li> <li>➤ Limitées</li> </ul>



## ANNEXE I — PASSAGE À DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALEMENT RECONNUES

### Répercussions sur les rapports financiers du PAM

IAS/IFRS	IPSAS	Changement requis au PAM	Répercussions
IAS 33 – Résultat par action		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune</li> </ul>
IAS 34 – Information financière intermédiaire		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune</li> </ul>
IAS 36 – Dépréciation d'actifs	IPSAS 21 – Dépréciation des actifs non générateurs de revenus monétaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fait partie de la mise en oeuvre de la capitalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assez notables</li> </ul>
IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	IPSAS 19 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Passer au principe de l'exécution pour la comptabilisation des dépenses</li> <li>➤ Introduire passifs, provisions et engagements éventuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un des domaines dans lesquels de changements importants sont nécessaires</li> </ul>
IAS 38 – Immobilisations corporelles		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Examen de tous les actifs immobilisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Limitées</li> </ul>
IAS 39 – Instruments financiers: comptabilisation et évaluation		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Non déterminé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Limitées</li> </ul>



## ANNEXE I — PASSAGE À DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALEMENT RECONNUES

### Répercussions sur les rapports financiers du PAM

IAS/IFRS	IPSAS	Changement requis au PAM	Répercussions
<b>IAS 40 – Immeubles de placement</b>	<b>IPSAS 16 – Immeubles de placement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune</li> </ul>
<b>IAS 41 – Agriculture</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune</li> </ul>
<b>IFRS 1 – Première application des normes d'information financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prévus dans chaque norme IPSAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Uniquement fournir des conseils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aider au processus d'adoption</li> </ul>
<b>IFRS 2-6 – Paiement fondé sur des actions, regroupement d'entreprises, contrats d'assurance, actifs non courants détenus pour la vente et abandon d'activités, exploration et évaluation des ressources minérales</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune</li> </ul>

*Note:* Certaines normes IAS ont été annulées et remplacées par d'autres, ce qui explique les sauts dans la numérotation.





**ANNEXE II****NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES****Cadre réglementaire du PAM – Statut, Règlement général et Règlement financier**

Le Statut, le Règlement général et le Règlement financier du PAM ("règles et règlements") ont été passés en revue pour voir s'il était nécessaire de les modifier avant que le PAM n'assure la pleine transition entre sa méthode actuelle, qui consiste à préparer les rapports financiers biennaux en s'en remettant aux normes communes du système des Nations Unies, et avant qu'il n'adopte un système annuel d'information financière fondé sur les normes comptables internationales, telles que les normes IAS/IFRS ou les normes IPSAS.

Les règles et règlements n'interdisent pas au PAM d'adopter des normes comptables internationales sous réserve que i) les normes communes du système des Nations Unies soient modifiées et permettent l'adoption de normes comptables internationalement reconnues, ii) le PAM continue de présenter des états financiers vérifiés pour l'exercice biennal, outre ses états financiers vérifiés annuels. Toutefois, sur le long terme, il serait prudent de prévoir les modifications suivantes des règles et règlements:

- i) L'article XIV du Statut stipule que le Directeur exécutif doit fournir des états financiers vérifiés pour l'exercice biennal accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes. Cet article devra donc être modifié pour remplacer biennal par annuel.
- ii) L'article XIII.6 du Règlement général relatif à la détermination de la valeur des promesses de contributions en produits et en services pourrait devoir être modifié pour indiquer que les contributions doivent être comptabilisées à leur juste valeur conformément aux normes comptables internationales.
- iii) Les articles XI.1 et XII.3 pourraient devoir inclure de nouvelles dispositions pour aider à comptabiliser les produits en tant que stocks.
- iv) L'article 13.1 du Règlement financier du PAM stipule que les états financiers du PAM sont établis conformément aux normes communes du système des Nations Unies. Par conséquent, à moins que les normes communes du système des Nations Unies ne soient modifiées pour être mises en conformité avec les normes comptables internationales finalement choisies par le PAM, cet article devra être modifié avant que le PAM ne puisse assurer le passage complet aux nouvelles normes. Toutefois, durant la période de transition, le PAM peut appliquer des normes d'information financière améliorées conformes aux normes internationales, tout en respectant également les normes communes du système des Nations Unies, ce qui ménage une marge de manœuvre et n'empêche pas d'adopter des prescriptions plus rigoureuses que celles des normes communes du système des Nations Unies.
- v) Article 1.1 du Règlement financier - Définitions. L'expression "exercice financier" sera redéfinie pour permettre la présentation annuelle des rapports financiers, sans pour autant modifier la période biennale prévue pour le Plan de gestion et l'estimation des ressources.

Avant que ne soient pleinement adoptées les normes comptables internationales, le Secrétariat entend réaliser un examen exhaustif des règles et règlements et présenter des propositions au Conseil et aux instances supérieures pour approbation, comme le prescrivent le Statut, le Règlement général et le Règlement financier.



---

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AD	Département de l'administration
ADF	Division des finances
CAD	Coûts d'appui directs
COD	Coûts opérationnels directs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IAS	normes comptables internationales
IFRS	normes d'information financière internationales
IPSAS	normes comptables internationales pour le secteur public
OEDB	Bureau du budget
PCGR	principes comptables généralement reconnus
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention

